



Commune de Riverie

40 impasse du Château 69440 RIVERIE

Tél : 04.78.81.82.42 - mairie.riverie@cc-paysmornantais.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Riverie se sont réunis dans la salle du conseil municipal de Riverie, sous la présidence de Madame Isabelle Brouillet, Maire.
Convocation en date du 21 mars 2024.

Etaient présents : Mme Isabelle BROUILLET, M. Olivier LANORE, Mme Roseline Sylvia SPAGNOLO, M. Vincent GUGLIELMI, Mme Maryline RIVOLLIER, M. Eric MAISONNEUVE, M Jacques DANGER, M. Bruno FEUILLOY, M. Stéphane VARGAS

Etaient absents excusés : Mme Claire BASSET-BELLEINGUER.

Secrétaire de séance : Mr Olivier LANORE

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du douze février deux mille vingt-quatre est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **DELIBERATIONS** :

1. Abrogation de la délibération 2024-06 relative à la validation du rapport de la CLECT pour le transfert de compétence « gestion des espaces jeunes » au 1^{er} janvier 2024 aux communes

Madame Le Maire informe que suite à une erreur de date, il est nécessaire d'abroger la délibération 2024-06 relative à la validation du rapport de la CLECT pour le transfert de la compétence « gestion espaces jeunes » au 1^{er} janvier 2024 aux communes.

En effet, le conseil municipal ne peut pas se prononcer avant la validation de la Communauté de Communes à ce sujet.

Mme Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes et représentées

- **DECIDE** d'abroger la délibération 2024-06 relative à la validation du rapport de CLECT.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer toutes pièces s'y réfèrent.

2. Approbation du rapport de la CLECT pour le transfert de compétence « gestion des espaces jeunes » au 1^{er} janvier 2024 aux communes

Suite à l'abrogation de la délibération 2024-06, Mme Le Maire informe que la COPAMO a validé le rapport de la CLECT le 13 février 2024.

De ce fait, le conseil peut se prononcer sur sa validation.

Le détail du rapport a été présenté lors du conseil municipal du 12 février 2024.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 8 voix pour et 1 abstention.

APPROUVE le rapport de la CLECT pour le transfert de la compétence « gestion des espaces jeunes » au 1^{er} janvier 2024 aux communes, tel que présenté en annexe.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et signer tout document rapportant à cette affaire.

3. Déclaration d'intention d'aliéner parcelles U78 et U450

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la parcelle U 78 et U 450, lieu-dit « Le Bourg »

Elle demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- de ne pas préempter sur le bien susvisé.

4. Approbation du compte de gestion de Mme Le Receveur, Budget communal M14, exercice 2023

Madame le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2023 du budget communal M14 de Monsieur le Receveur, Trésorerie de Givors.

Elle demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECLARE** à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion - budget communal M14, dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Approbation du compte administratif communal M14, exercice 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif, exercice 2023, du budget communal M 14, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	273 951.59 €
Recettes	334 072.25 €
Excédent	60 120.66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	75 548.22 €
Recettes	48 127.60 €
Déficit	27 420.62 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. Monsieur Jacques DANGER, doyen, demande à l'assemblée de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif communal M14, exercice 2023, tel que décrit ci-dessus.

6. Affectation du résultat 2023 – Exercice 2024

Madame Le Maire présente la balance et les résultats de l'exécution du budget visé par le comptable au 31 décembre 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Elle demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 au budget communal M57 2024, comme suit :

- Article R 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 203 969.93 €
- Article R 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : 135 687.00 €
- Article D 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit) : 55 842.08 €

7. Fiscalité : vote des taux communaux d'imposition 2024

Madame le Maire rappelle les taux de référence votés en 2023, de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune qui était de 31.74 % et sur les propriétés non bâties qui était de 35.93 %. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Elle propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2024 prenant en compte les textes en vigueur, comme suit :

- ✓ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 31.74 %,
- ✓ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 35,93 %.
- ✓ Taxe d'habitation : 18.76 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de reconduire les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2024, comme mentionné ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

8. Présentation et vote du budget primitif communal M57 – exercice 2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif M57, exercice 2024, chapitre par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	594 054.93 €
Recettes	594 054.93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	370 533.37 €
Recettes	370 533.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte**, à l'unanimité, le budget primitif du budget communal M57 – exercice 2024, tel que décrit ci-dessus.

➤ **ACTUALITES COPAMO**

La communauté de communes a mis en place une bourse aux projets humanitaires. Elle a pour but d'accompagner et valoriser des projets innovants portés par des jeunes.

Maryline RIVOLLIER, membre du jury, a participé à une commission. Elle informe qu'une subvention a été attribuée à des étudiants qui ont des projets humanitaires au Togo et Madagascar.

➤ **ACTUALITES SYNDICATS**

SYGR (Syndicat Mixte du Gier Rhodanien)

A l'occasion du rapport d'orientation budgétaire 2024 présenté en conseil syndical le 14 Mars 2024, la contribution financière de la commune de Riverie calculée au prorata du nombre d'habitants sur le Bloc 2 « Hors GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) s'élève à **962,48€**. Le nombre d'habitants pris en compte est celui estimé par l'INSEE (référence 2021).

Le Bloc 1 GEMAPI est une compétence intercommunale, donc financé par la COPAMO pour les communes de son territoire situées sur le bassin versant du Gier à hauteur de 61573,84€ ; la part de Riverie est de 3820,99€ pour ce bloc

SYSEG (Syndicat intercommunal pour la station d'épuration de Givors)

Le SYSEG développe les opérations d'infiltration des eaux pluviales : à Mornant, les habitants du quartier de la Condamine sont accompagnés pour débrancher l'eau de leur toiture et les infiltrer quand c'est possible. De son côté, le syndicat aménage un séparatif avec comme arrivée un bassin d'infiltration.

La station d'épuration de Givors arrive au maximum de sa capacité. Le SYSEG réfléchit à une reconstruction partielle ou totale incluant les prochaines normes de dépollution et des économies d'énergie.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Groupe de travail « stationnement et sécurité »

Mr Bruno FEUILLOY rapporteur :

Le groupe de travail propose de mettre en place un marquage « 30 » au sol : route de Mornant, route de la Grand Combe, route de Saint André et rue des Farges.

Elle propose également de rajouter des éléments empêchant le stationnement gênant et dangereux, montée du Champbarot.

Le groupe de travail poursuit également le projet de stationnement limité en centre bourg avec l'utilisation de macarons.

La prochaine étape est de faire chiffrer le coût de ce projet qui pourrait être subventionné par les « Amendes de police ».

Groupe de travail « Sources et Lavoir »

Le groupe de travail a identifié les arbres à enlever près des Sources afin de préserver des drains. Elle recherche toujours l'origine de la fuite route de St André. Le groupe envisage de remettre à jour les plans des réseaux collectant les eaux de source pour mieux identifier leur passage.

Journée du Patrimoine

Les journées du Patrimoine se dérouleront le dimanche 22 septembre 2024. Comme les années précédentes, elles seront organisées par la commune en lien avec plusieurs associations communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,
Isabelle Brouillet

